



### RECOURS RADIO-CANADA

Voici les étapes à venir et un compte rendu des étapes complétées à ce jour dans le dossier en titre.

Les interrogatoires préalables des demandeurs par Radio-Canada ont eu lieu. Vu le nombre important de demandeurs qui devaient être interrogés, cette étape du dossier s'est déroulée sur une longue période, soit de mai à septembre 2018.

À l'automne 2018 et au début de l'année 2019, des démarches ont été entreprises pour faire intervenir un expert dans le dossier, un spécialiste en matière d'éthique et de déontologie du journalisme et ayant lui-même exercé la profession de journaliste pendant plus de 20 ans. Dans le cadre du dossier, ce dernier jouera un rôle important quant à l'analyse du matériel journalistique et la détermination des normes éthiques et professionnelles qui auraient dû guider Radio-Canada et ses journalistes lors de l'émission *Enquête*.

En novembre 2019, les interrogatoires au préalable des représentants de la défenderesse ont été tenus, soit la journaliste M<sup>me</sup> Josée Dupuis et le réalisateur M. Emanuel Marchand. À cette occasion, nous avons pu obtenir le matériel journalistique ayant servi à réaliser l'émission d'enquête (plusieurs heures de vidéo brut et de la preuve documentaire). Tout ce matériel demeure confidentiel à cette étape-ci du dossier.

Ce matériel journalistique a été transmis pour analyse à notre expert mandaté dans le dossier, M. Marc-François Bernier, professeur titulaire au département de communication de l'Université d'Ottawa.



## Bulletin info-contact APPQ

Association des policières et policiers provinciaux du Québec

Le 6 décembre, l'expert a rendu son rapport qui soutient la thèse des demandeurs à l'effet que plusieurs normes journalistiques n'ont pas été respectées lors de l'enquête de Radio-Canada et la diffusion du reportage. Il est à noter que, jusqu'à ce que le dossier soit mis en état et prêt pour l'audition, le rapport de l'expert demeure confidentiel.

Une contre-expertise des défenderesses est attendue dans le dossier pour le 30 mars 2020. La contre-expertise est la dernière étape de préparation du dossier.

Ainsi, si le dossier suit son cours normal, il devrait être complet en mai 2020 de sorte que nous pourrons nous présenter devant le juge par la suite lors d'un appel du rôle pour obtenir des dates d'audition. Puisque plusieurs jours d'audition sont nécessaires, il est à prévoir que le dossier ne sera vraisemblablement pas entendu avant 2021-2022.

Pierre Veilleux, président